

COMMUNE DE SAINT DENIS EN BUGEY

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Présents : Mesdames et Messieurs P.COLLIGNON, Maire - C.DAPORTA - C.MORRIER - B.RIQUELME - P.MATHIEU - G.VANDELANOTTE - MN. FANTIN - A.MEULEBROUCK - V.CAUWET-DELBARRE - C.LABAT - P.PASCALLON - C. SEVENIER - S.MAUFFREY - JM.FOGOLIN - V.MAZUE -.

Excusés : Monsieur G.CAGNIN qui a donné pouvoir à P.COLLIGNON
Monsieur E.LAUBEPIN qui a donné pouvoir à C.MORRIER
Madame MM. DIALLO qui a donné pouvoir à V.MAZUE

Absente excusée : Madame S.EYMARD

Secrétaire de séance : Madame Viviane MAZUE

1. Approbation du compte rendu de la séance du 21 novembre 2017

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors du précédent conseil municipal. Le compte-rendu n'a fait l'objet d'aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

2. Fixation des tarifs des activités extrascolaires

Madame RIQUELME expose à l'Assemblée la mise en place des activités extrascolaires avec l'association « Les Francas » depuis 2014.

Après enquête effectuée auprès des familles et des instituteurs, il a été décidé de supprimer les activités TAP (Temps d'Activités Périscolaires) et de revenir à la semaine de 4 jours à la rentrée 2017.

Les tarifs du centre aéré n'ont jamais été réévalués depuis le 2 février 2000, date à laquelle la commune a autorisé l'association l'ALJ à utiliser le local communal. Ceux-ci sont parmi les moins élevés de la région.

Par conséquent, il est proposé d'augmenter les tarifs en tenant compte du prix des repas et de l'aide de la CAF aux familles, sachant qu'il s'agit de la dernière année du contrat avec l'association « Les Francas ». Un nouvel appel d'offres sera lancé début 2018. Les recettes attendues devraient s'élever à 37 500 € au lieu de 30 000 €.

Les nouveaux tarifs ne seront plus appliqués à l'heure mais à la journée globale pour 10h/10h30, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'augmenter les tarifs, à compter du 1^{er} janvier 2018, tels que présentés ci-dessous,

I - Tarifs pour l'accueil des 3/11 ans

Sandeniens

Tranche	QF	coût à la journée (1)	Aide CAF	Reste à charge
1	< 450 €	12,70 €	8,00 €	4,70 €
2	451 € à 765 €	14,70 €	6,50 €	8,20 €
	451 € à 765 €	14,70 €	5,00 €	9,70 €
3	> 765 €	15,70 €	0,00 €	15,70 €

Extérieurs

Tranche	QF	coût à la journée (1)	Aide CAF	Reste à charge
1	< 450 €	13,70 €	8,00 €	5,70 €
2	451 € à 765 €	15,70 €	6,50 €	9,20 €
	451 € à 765 €	15,70 €	5,00 €	10,70 €
3	> 765 €	16,70 €	0,00 €	16,70 €

(1) Repas (4,70 €) et goûter compris

Pour les sorties une participation supplémentaire pourra être demandée aux familles

II - Tarif pour l'accueil ado (au-delà de 11 ans)

Forfait à l'année (environ 10 interventions)

- Tranche 1 : **60 €** - participation de la CAF 50 €
- Tranche 2 : **65 €** - participation de la CAF 50 €
- Tranche 3 : **70 €** - participation de la CAF 0 €

3. Décision modificative n°3 budget principal

Madame DAPORTA propose la décision modificative suivante qui concerne les prélèvements FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales).

Il s'agit d'augmenter les crédits du compte 739211 « Attributions de compensation » pour 2 800 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°3 du budget principal.

Comptes	Libellé	Dépenses	Recettes
739211	Attributions de compensation	+ 2 800.00 €	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	- 2 800.00 €	

4. Motion du SBVA (Syndicat de la Basse Vallée de l'Ain)

Madame FANTIN présente la motion du SBVA et du SIABVA concernant le projet de loi de finances 2018.

Ce projet prévoit plusieurs mesures représentant pour l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse une baisse de 23 % du XIème programme par rapport au Xème programme pour l'Agence de l'Eau.

Or, l'Agence de l'Eau s'est déjà engagée pour des attributions de subvention sur des projets eau qu'elle devra honorer une fois les travaux achevés.

Le Parlement prévoit, entre autres, que les redevances perçues annuellement soient plafonnées pour les 6 agences à 2.105 milliards d'euros soit une baisse de 175 millions/encaissements 2017. Les sommes collectées au-delà de ce plafond seraient reversées au budget général de l'Etat. En outre, les agences devraient financer aussi les Parcs Nationaux et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Une réduction des investissements sera préjudiciable aux collectivités pour la mise en oeuvre des projets locaux (SPANC, renouvellement des réseaux devenus obsolètes, création de stations d'épuration en remplacement des structures inadaptées...).

Au final, le surcroit d'endettement sera supporté par l'utilisateur et les collectivités.

Le Conseil Municipal demande donc le retrait pur et simple des dispositions prévues dans le Projet de Loi de Finances 2018 qui portent sur le budget de l'Agence de l'Eau afin qu'elle se centre sur les missions qui sont à l'origine de la taxation élevée qu'elle opère sur les consommateurs.

La séance est levée à 20 h 50.